

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 24 juin 2024

Site Internet : www.ville-Saint-Cannat.fr

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	22
Représentés	6

N° 2024-036
Attribution de subvention à des associations, au CCAS et aux écoles

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-sept juin deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, C. MARTIN, M. GUILLET, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, G. BESSE.

Absents excusés : G. SORBA représenté par A.L. FALQUERO, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. SOONEKINDT, M. RIBES représenté par D. BARBIER, V. PELLISSIER, J. PRUNARET représenté par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par S. ROCHEZ.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire,
Vu les subventions déjà attribuées aux associations au titre de l'année 2024,
Considération la commission Vie associative tenue le 19 juin 2024 au cours de laquelle ont été étudiées les demandes de subventions déposées par les associations,
Considérant le vote du budget par la délibération n°2024-026,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal.

Il est précisé que :

- le versement effectif des subventions est subordonné à la complétude des dossiers
- les dates de versements dépendront des disponibilités de trésorerie de la Commune
- les versements pourront être faits en une ou en plusieurs fois, en fonction des disponibilités de trésorerie de la Commune

Pour rappel, dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF, cette dernière abonde désormais davantage aux financements des associations AIL, PLANETE JEUNES et ENFANTS ET LOISIRS.

Il est précisé que les conseillers municipaux suivants n'ont pas participé au vote :

- Pour la subvention de l'Amicale des employés municipaux : L. MAURIZIO
- Pour la subvention du Comité Officiel des Fêtes : M. CATELIN, L. MAURIZIO
- Pour la subvention Arum et Libellule : J. GERARD
- Pour la subvention Festiv'Actes : D. CAMHI
- Pour la subvention Enfants et loisirs : M. SOONEKINDT, M. CUTILLO
- Pour la subvention la Tortue qui secoue le monde : S. BOULINGUEZ
- Pour la subvention Sporti culture pour tous : S. BOULINGUEZ, J. LEVI VALENSI
- Pour la subvention Club Subaquatique : S. ROCHEZ
- Pour la subvention O Bad St Cannat : G. BESSE et S. ROCHEZ
- Pour la subvention Tennis club St Cannat : S. ROCHEZ, J. LEVI VALENSI
- Pour la subvention l'association Champ libre : D. CAMHI
- Pour la subvention Fai Avans : A. RUBIOLO, J. LEVI VALENSI
- Pour la subvention APIREA : Mathieu RIBES
- Pour la subvention la Boule joyeuse moderne : J. LEVI VALENSI
- Pour la subvention Geste et Harmonie : J. LEVI VALENSI
- Pour la subvention MPE13 collègè les Garrigues : J. LEVI VALENSI

Par ailleurs, il a été décidé d'attribuer une subvention de 8 000 € au CCAS (Etablissement Public administratif et pas une association).

Un montant de 10 000 € a été budgétisé sur l'article 657363.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De voter ces attributions de subventions à des associations, présentées dans le tableau joint selon les modalités présentées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mickael CUTILLO



Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 02 JUL. 2024
Affiché le : 02 JUL. 2024

Annexe à la Délibération n° 2024-036

Commune de Saint-Cannat						
Conseil municipal du 24 juin 2024						
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024						
NOM	SUBVENTIONS PERCUES 2023	SUBVENTIONS DEMANDEES 2024	AVANCES VOTEES 24/06/2024	SUB.FONCT PROPOSEES 2024	SUB .ACT*/INV PROPOSEES 2024	SUBVENTIONS PROPOSEES 2024
AIL	75 000	80 000	20 000	70 000	5 000	75 000
ASS CREA'SON	600	600	0	600	0	600
ASS SOS CHATS ERRANTS	500	700	0	600	0	600
ASS TRUFFICULTURE 13	900	1 500	0	0	900	900
BOULE JOYEUSE MODERNE	2 500	2 500	0	0	2 500	2 500
CENTRE RESSOURCE AIX EN PROVENCE	400	1 500	0	500	0	500
CLUB SUBAQUATIQUE	600	600	0	500	0	500
ALSL	1 500	3 000	0	1 500	0	1 500
AMAP SAINT-CANNAT	1 300	2 200	0	500	1 000	1 500
AMIS DU VIEUX SAINT-CANNAT	500	2710	0	600	0	600
AMLE EMPLOYES MUNICIPAUX	24 423	29792	20 000	29 792	0	29 792
AROMA DE CAÏ	400	500	0	500	0	500
ART ET EXPRESSION	10 000	13 000	3000	2 500	7 500	10 000
ASS CHAMP LIBRE	9 500	9 500	3 000	0	9 500	9 500
ASS LIBERE TON GENIE POUR L AFRIQUE	500	5000	0	0	200	200
ASS USAGERS DU PLATEAU ACTIVITES ECO DE ST CANNAT	8 000	10 000	3500	0	9 000	9 000
ASS. CLOWNIEN EN BASKET	1 500	1 000	0	1 000	0	1 000
ASS.TENNIS CLUB DE SAINT-CANNAT	6 000	6 500	0	5 500	0	5 500
ASSOC FESTIV'ACTES	2 500	4 000	0	0	2 500	2 500
ASSOC LAMBESC RUGBY LEAGUE 13	500	1 000	0	400	0	400
ASSOC SPORTIVE DU COLLEGE DE ROGNES	500	600	0	500	0	500
ASSOC. APIREA	500	1 700	0	500	1 000	1 500
ASSOC. EN FORME	900	1 000	0	900	0	900
ASSOC. FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	500	500	0	500	0	500
ASSOC. LE TEMPS D'ETRE	0	800	0	500	0	500
ASSOC. SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS de Lambesc	400	400	0	400	0	400
ASSOC.AMICALE DONNEURS DE SANG VOLONTAIRE DE SAINT-CANNAT	0	200	0	200	0	200
ASSOC.MISTRAL MODELS CLUB	200	200	0	200	0	200
ASSOCIATION FAÏ AVANS	200	1000	0	0	1 000	1000
BOXING CLUB SAINT-CANNAT	1 200	2 000	0	1 700	0	1 700
CARPE DIEM ORCHESTRA	200	200	0	200	0	200
COMITE DES FÊTES	19 615	16 000	5 000	0	16 000	16 000
COMPAGNIE AMARANDE	400	600	0	500	0	500
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION D AIX EN PROVENCE	100	500	0	0	0	0
ECOLE ET PARENTS	500	500	0	500	0	500
ENFANTS ET LOISIRS CRECHE (AGREMENT 58)	150 000	210 000	100 000	150 000	0	150 000
ENFANTS ET LOISIRS MICRO (AGREMENT 10)	50 000	50 000	0	50 000	0	50 000
ESCL	3 200	4 500	0	3 200	0	3 200
FEMMES RESP.FAMILIALES FRF SASS LA CHAUMIERE	362	195	0	195	0	195
GESTE ET HARMONIE	2 000	2 500	0	1 000	1 000	2 000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST CANNAT ADULTES	1 000	2 000	0	1 000	0	1 000
HANDBALL CONCERNADE	5 500	9 000	0	5 000	0	5 000
LA TORTUE QUI SECOUE LE MONDE	800	800	0	0	800	800
L'ARUM ET LIBELLULE	500	800	500	800	0	800
L'ATELIER DU POSSIBLE	1 500	1 500	0	1 500	0	1 500
LES COULEURS DU TEMPS	900	1 000	0	0	500	500
LES JARDINS DU BUDEOU	1 000	2 000	0	1 000	500	1 500
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE	10 000	10 000	3 000	10 000	0	10 000
MAISON INTERCOMMUNALE SPORT SANTE	500	1550	0	500	0	500
MPE 13 COLLEGE DES GUARRIGUES	500	1 000	0	500	0	500
O BAD SAINT CANNAT	0	1 100	0	1 100	0	1100
PLANET'JEUNES	70 000	70 000	20 000	65 000	5 000	70 000
SAINT CANNADEENNE DU SPORT	500	3 500	0	500	0	500
SAINT CANNAT AU CŒUR	0	1 500	0	500	700	1 200
SCSC	13 000	13 000	0	13 000	0	13 000
SCSC FEMININ	6 000	6 000	0	5 500	500	6 000
SPORTI CULTURE POUR TOUS	12 000	17 000	0	0	13 000	13 000
ST CANNAT VOLLEY BALL	600	600	0	600	0	600
SYNDICAT D'INITIATIVE	17 000	17 010	6 000	15 000	2 000	17 000
TOMODACHI NO DOJO	0	600	0	500	0	500
TRUITE DU BAILLI	1 350	1 350	0	1 350	0	1 350
ULTRA T TRA	500	1 000	0	0	1 000	1 000
UNION SPORTIVE TREVARESSE	4 500	4 500	0	3 500	0	3 500
VITR.METIERS ST CANNAT	1 800	2 200	0	0	2 200	2 200
YOSEIKAN ST CANNAT	2 500	2 500	0	2 500	0	2 500
TOTAUX	529 850	640 507	184 000	454 837	83 300	538 137
BUDGETISÉ						540000
RESTE À ATTRIBUER						1 863